



**Monsieur Yatma SYLLA**, produit des trois grandes écoles nationales de formation : Ecole Normale Supérieure (ENS), Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA) et Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM).

Consultant International en droit coopératif, en Etudes, en Formation et en développement organisationnel.

40 ans au service du développement (international) des coopératives au Sénégal, en Afrique etc.

- Instituteur, professeur, Médiateur Pédagogique (ENEA), Inspecteur de la Coopération (ENAM)
- Spécialiste en Pédagogie du Développement
- Vacataire à l'ENEA, à l'ENAM, de plusieurs instituts de formation dont l'Institut Supérieur de Développement Coopératif (ISPEC) de Cotonou devenu Université de Développement Coopératif...

Participé à :

- la rédaction de plusieurs textes législatifs et réglementaires coopératifs en Afrique ;
- l'initiative et à la rédaction de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Coopératives ;
- l'élaboration de la Recommandation 193 de l'OIT.

Maître d'œuvre ou est à l'initiative :

- de la création du Bureau National de Suivi des Organisations d'Autopromotion qui assure la tutelle administrative des sociétés coopératives ;
- de l'élaboration du Document de Politique Nationale de Développement Coopératif (PNDC) ;
- du Projet de loi révisant la loi n° 83-07 du 28 janvier 1983 portant statut général des coopératives du Sénégal et son décret d'application ;
- de la création de la Confédération Sénégalaise des Sociétés Coopératives et des Mutuelles...
- Coordinateur Commission d'organisation de la Rencontre Internationale des Coopératives (mars 2011 à Dakar) ;
- Membre de la Commission Nationale OHADA ;
- Formation des cadres africains sur les Techniques d'Animation et de Vulgarisation Agricole suite à ateliers internationaux organisés depuis près de deux décennies à Feldafing République Fédérale d'Allemagne.